

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
SUR LE PRÉAVIS NO 02-2025: Demande d'un crédit de CHF 195'000.- pour des études  
pour l'implantation de réseaux de chauffage à distance (CAD) sur le territoire de  
Hautemorges**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues,

La commission, composée de Mesdames Cornelia Grandjean et Francine Jeanprêtre, et de Messieurs Stéphane Barbey, Christian Félix et Basil Viquerat, s'est réunie le mardi 4 mars 2025 en présence de Marie-Christine Gilliéron, Syndique et Monsieur Claude-Alain Cavigioli, Municipal, afin d'examiner le préavis susmentionné.

La Municipalité ayant fait le choix de s'inscrire dans la démarche des économies d'énergie, des énergies renouvelables ainsi que de la transition énergétique, son plan de législature mentionne explicitement de « favoriser la mise en place ou le développement de chauffage à distance sur le territoire communal » (thème 1, objectif 2). Il apparaît également que cet objectif est inclus dans la planification énergétique territoriale (PET) de la Commune de Hautemorges, qui sera présentée au Conseil communal le 24 mars 2025.

En préambule de notre séance, le Municipal en charge a tenu à rappeler que deux installations de chauffage à distance (CAD) sont existantes à ce jour : Le CAD à Pampigny, fonctionnel et en service, alimentant une partie du village et calibré pour Pampicentre; Le CAD d'Apples, partiellement existant mais non fonctionnel en raison de multiples problèmes survenus après sa mise en service.

Puis, le contexte et les objectifs des études concernées par ce préavis ont été étayés.

Ainsi, le crédit d'étude sur lequel le Conseil sera amené à voter permettra la tenue de deux études :

- Étude spécifique pour le CAD d'Apples, visant à évaluer la meilleure option d'utiliser les infrastructures existantes en vue d'un CAD.
- Étude de faisabilité pour les CAD des autres villages de Hautemorges, visant à évaluer le potentiel d'installations CAD sur le territoire communal.

La raison pour laquelle le choix a été fait de mener deux études distinctes, l'une pour Apples et l'autre pour le reste de la commune, réside dans le fait qu'une étude de faisabilité avait été réalisée en 2020 pour évaluer la possibilité d'implanter un CAD à Apples. Les résultats de ce premier travail permettront d'accélérer le projet sur Apples.

Comme spécifié dans le préavis, la Municipalité est également motivée de tirer parti des ressources forestières disponibles sur le territoire communal. Ces ressources n'étant cependant pas infinie et leur prélèvement s'inscrivant dans un cadre légal strict, il est prévu que les autres sources d'énergies renouvelables soient prises en compte dans les études.

### **Position de la commission**

Tout d'abord, la commission tient à remercier la Municipalité pour sa disponibilité, son écoute et d'avoir répondu aux questions soulevées. La commission souligne également la qualité du préavis préparé par les services techniques de la commune.

La commission soutient la Municipalité dans sa politique de développement durable ainsi que dans l'exploration du potentiel d'installations CAD, une mesure cohérente vis-à-vis de l'objectif d'économie d'énergie.

### **Voeux de la commission**

Relevant les nombreux projets et études en cours et soucieux de préserver les deniers publics, un relatif sentiment d'inquiétude était partagé au sein de la commission quant à la capacité à réaliser les projets en temps voulu, rendant les résultats des études potentiellement caducs. Nous invitons donc la Municipalité à s'assurer que les conclusions de ces études puissent être suivies avec les ressources adéquates et en priorisant ses initiatives.

Nous invitons également la Municipalité à considérer sérieusement les différentes sources d'énergies renouvelables. En effet, même si la ressource bois indigène est conséquente dans la commune de Hautemorges, elle est par définition limitée. De plus, la politique énergétique cantonale recommande de favoriser une utilisation optimale des ressources situationnelles (dont le bois ne fait pas partie) dans les réseaux thermiques.

Finalement, la commission se tient à disposition de la Municipalité et apprécierait d'être impliquée proactivement afin de pouvoir soutenir ses initiatives de manière constructive.

### **Conclusions**

La commission ad-hoc énergie et développement durable soutient à l'unanimité le préavis tel que présenté et vous propose en conséquence :

- d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude avancée pour Apples pour un montant de CHF 75'000.-
- d'autoriser la réalisation des études préliminaires sur le territoire de Hautemorges, pour un total de CHF 120'000.-
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.-
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions

Pour la commission ad hoc énergie et développement durable

Le président

Stéphane Barbey

Le rapporteur

Basil Viquerat